



Comité  
départemental  
des échecs  
du Calvados



# CHAMPIONNATS DU CALVADOS JEUNES 2026

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### 1. PRÉSENTATION

Les championnats du Calvados jeunes sont des compétitions individuelles par catégories d'âge réservées aux personnes de moins de 20 ans. Les différentes catégories sont définies en fonction de leur âge avant le 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours<sup>1</sup>, de la manière suivante :

- U8 : joueurs et joueuses de moins de 8 ans ;
- U10 : joueurs et joueuses de 8 et 9 ans ;
- U12 : joueurs et joueuses de 10 et 11 ans ;
- U14 : joueurs et joueuses de 12 et 13 ans ;
- U16 : joueurs et joueuses de 14 et 15 ans ;
- U18 : joueurs et joueuses de 16 et 17 ans ;
- U20 : joueurs et joueuses de 18 et 19 ans.

Les championnats du Calvados jeunes constituent la phase départementale des championnats de France jeunes organisés chaque saison par la Fédération française des échecs (FFE). Ils sont organisés sur deux jours sous le contrôle du Comité départemental des échecs du Calvados (CDE14).

À l'exception des U18 et des U20 qui peuvent s'inscrire sans qualification aux championnats de France jeunes, les championnats du Calvados jeunes sont qualificatifs pour les championnats de Normandie jeunes organisés par la Ligue de Normandie des échecs (LNE), eux-mêmes qualificatifs pour les finales nationales.

Ce document précise et complète le règlement fédéral<sup>2</sup> et le règlement régional<sup>3</sup> pour la phase départementale des championnats de France jeunes.

<sup>1</sup> Saison en cours : Du 1 septembre 2026 au 31 août 2027.

<sup>2</sup> Règlement fédéral : J01\_2026\_27\_Championnat\_de\_France\_Jeunes

<sup>3</sup> Règlement Régional : 2026-2027\_Jeunes\_Reglement championnat Normandie validé FFE

## 2. PARTICIPATION

### 2.1. Conditions d'inscription

Les jeunes de nationalité française doivent être titulaire d'une licence A de la Fédération Française des Échecs (FFE).

Les jeunes de nationalité étrangère doivent être scolarisés en France et posséder une licence A avant le 30 novembre de la saison en cours.

Les U18 et les U20 non scolarisés doivent résider en France depuis 2 ans et posséder également une licence A depuis 2 ans.

Les U8 et les U10 doivent posséder une licence A dans un club du département du Calvados au plus tard avant le début de la compétition.

Les U12, les U14, les U16, les U18 et les U20 doivent posséder une licence A dans un club du département du Calvados au plus tard avant le début de la compétition.

Les inscriptions sont acceptées jusqu'à la date du 12 novembre 2026 à 22h00 heure française.

### 2.2. Droits d'inscription

Les droits d'inscription s'élèvent à 10 euros par jeune.

## 3. COMPÉTITION

### 3.1. Déroulement

- Le lieu de la compétition est :

**Giberville, département du Calvados (14) dans la Région de Normandie en France.**

- Adresse salle de jeu, buvette :

**Salle Pablo NERUDA 14 rue de l'Église, 14730 Giberville (Capacité : 240 personnes)**

- Adresse salle d'analyse et lieu de restauration :

**Salle Camille CLAUDEL, 14 rue de l'Église, 14730 Giberville. (Capacité : 40 personnes)**

- Date de la compétition :

**14 et 15 novembre 2026.**

- Horaires : Voir – *Article 4.2 Programme* de ce présent règlement.

Pour chaque catégorie d'âge, un tournoi mixte est mis en place, sauf pour les catégories U18 et U20 qui sont regroupées dans un même tournoi.

Avant le début des championnats, les joueuses doivent faire le choix d'une qualification pour le tournoi féminin ou pour le tournoi mixte des championnats de Normandie jeunes.

### 3.2. Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la Fédération internationale des échecs (FIDE) en vigueur aux dates des championnats, avec application de l'article A.5 de l'annexe des échecs rapides pour les catégories U8 et U10.

Il est rappelé que la partie est terminée au bout du 2e coup illégal achevé par une même personne.

### 3.3. Appariements

Les appariements sont réalisés avec l'assistance du logiciel PAPI dans sa version la plus récente. Sont appariés à la ronde 1 les joueurs et joueuses qui ont réglé leurs droits d'inscriptions et fait contrôler leur licence sur place avant 13 h 30 le premier jour de la compétition.

Le classement pris en compte est le dernier classement FIDE publié à la date de la première ronde du tournoi.

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé en fonction de leur catégorie d'âge.

#### 3.3.1. Catégories U8 et U10

Les championnats U8 et U10 se déroulent en 7 rondes au système suisse néerlandais selon le règlement C.04 de la FIDE.

Si un tournoi comporte moins de 9 participants, un tournoi toutes rondes sera mis en place. Dans ce cas, les appariements pourront être dirigés pour que les jeunes d'un même club ne se rencontrent pas lors des deux dernières rondes.

#### 3.3.2. Catégories U12, U14, U16, U18 et U20

Les championnats U12, U14, U16, U18 et U20 se déroulent en 5 rondes au système suisse néerlandais, selon le règlement C.04 de la FIDE.

Si un tournoi comporte moins de 7 participants, un tournoi toutes rondes sera mis en place. Dans ce cas, les appariements pourront être dirigés pour que les jeunes d'un même club ne se rencontrent pas lors des deux dernières rondes.

### 3.4. Cadence de jeu

#### 3.4.1. Catégories U8 et U10

La cadence de jeu est de **30 minutes avec un incrément de 10 secondes** dès le 1er coup (cadence rapide). Il est rappelé que la notation des coups de la partie n'est pas obligatoire, mais l'arbitre peut fournir à tout moment une feuille de partie aux joueurs et aux joueuses qui le souhaitent.

### 3.4.2. Catégories U12, U14, U16, U18 et U20

La cadence de jeu est de **50 minutes avec un incrément de 10 secondes dès le 1er coup** (cadence standard).

Il est rappelé que la notation des coups de la partie est obligatoire, sauf si une personne dispose de moins de 5 minutes à sa pendule à un moment de la partie.

|                                                                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>U8 et U10</b><br><b>7 Rondes</b><br>Cadence rapide : 30mn + 10s/coup<br><i>Pas d'obligation de notation</i>              |
| <b>U12 – U14 – U16 – U18 et U20</b><br><b>5 Rondes</b><br>Cadence standard : 50mn + 10s/coup<br><i>Notation obligatoire</i> |

### 3.5. Délai de forfait

Le délai de forfait est de 30 minutes après le lancement de la ronde.

Le forfait sportif d'un joueur est déclaré :

- s'il est notifié par le joueur avant la ronde ;
- s'il est constaté par l'arbitre à l'encontre d'un joueur qui ne se présente pas devant l'échiquier dans les 30 minutes qui suivent le début de la ronde.

Une absence lors d'une ronde sans en avoir notifié l'arbitre est considérée comme un abandon du tournoi, sauf si elle est justifiée par des arguments recevables avant la publication des appariements de la ronde suivante.

Tout forfait non justifié fera l'objet d'une enquête.

### 3.6 Rappels

**Aucun téléphone ou appareil électronique n'est autorisé dans la salle de jeu.** Lors d'une partie en cours, si le téléphone ou un appareil électronique d'un des joueurs ou d'une des joueuses émet un son quelconque, celui-ci ou celle-ci perd immédiatement la partie. Tout équipement électronique ou téléphone doit être rangé et éteint dans un sac. L'équipe d'arbitrage n'assure pas la consigne.

**Pendant la partie, un joueur ou une joueuse ne peut quitter le lieu de la compétition** (zone de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) **sans la permission de l'arbitre.** De même, un joueur ou une joueuse au trait n'est pas autorisé(e) à quitter la zone de jeu. Toute discussion et lecture suspecte est à éviter.

Sauf mention contraire stipulée à l'avance par écrit à l'organisateur, les joueurs et joueuses autorisent celui-ci à publier dans le cadre de ses activités de communication, des articles, photos ou vidéos sur lesquels ils pourraient apparaître. Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans les salles du tournoi, ainsi que d'analyser ou de « blitzer » dans la salle de jeu.

### 3.7. Arbitrage

L'arbitrage est assuré par l'équipe suivante :

|                            |                                                                                                                                   |
|----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Arbitre en Chef</b>     | <b>Gurvan RODON</b><br>Arbitre Open / FIDE ID : 619256                                                                            |
| <b>Arbitres Assistants</b> | <b>Antoine CANONNE</b><br>Arbitre Match / FIDE ID : 619388<br><br><b>Aurélien OLLAGNIER</b><br>Arbitre Match / FIDE ID : 20633378 |

### 3.8. Homologation

Pour les catégories U8 et U10, les résultats des parties sont comptabilisés pour le classement rapide de la FIDE et pour le classement rapide de la FFE, selon les règles en vigueur aux dates des championnats.

Pour les catégories U12, U14, U16, U18 et U20, les résultats des parties sont comptabilisés pour le classement standard de la FIDE, selon les règles en vigueur aux dates des championnats.

Le CDE14 s'assure de l'homologation des championnats auprès de la FFE.

## 4. CLASSEMENT

### 4.1. Points de parties

Une personne qui gagne sa partie ou gagne par forfait marque un point (1), une personne qui perd sa partie ou perd par forfait ne marque pas de point (0), et une personne qui fait partie nulle marque un demi-point ( $\frac{1}{2}$ ).

### 4.2. Départages

#### 4.2.1. Système suisse

Le classement final des participants est établi suivant le nombre de points de parties obtenu, avec application des départages suivants, présentés dans l'ordre de priorité :

1. Buchholz tronqué ;
2. Buchholz ;
3. performance.

#### 4.2.2. Toutes rondes

Le classement final des participants est établi suivant le nombre de points de parties obtenu, avec application des départages suivants, présentés dans l'ordre de priorité :

1. confrontation directe ;
2. Sonneborn-Berger ;
3. performance.

#### 4.2.3. Récompenses

Les championnats décernent pour chaque catégorie :

- le titre de champion du Calvados au premier garçon du tournoi ;
- le titre de championne du Calvados à la première fille du tournoi ;
- le titre de vice-champion du Calvados au deuxième garçon du tournoi ;
- le titre de vice-championne du Calvados à la deuxième fille du tournoi.

Les 3 premiers de chaque catégories (U8, U10, U12, U14, U16, U18 et U20) reçoivent par l'organisateur :

- 1<sup>ère</sup> place : Coupe et médaille d'Or
- 2<sup>ème</sup> place : Médaille en argent
- 3<sup>ème</sup> place : Médaille en bronze

#### 4.2.4. Qualification

La qualification aux championnats de Normandie jeunes ne concerne pas les joueurs qualifiés et les joueuses qualifiées d'office pour les championnats de France jeunes de la saison en cours, ni les jeunes des catégories U18 et U20.

#### 4.2.5. Qualification d'office

La qualification d'office aux championnats de Normandie jeunes est accordée aux joueurs et aux joueuses qui vérifient au moins l'une des conditions suivantes :

- avoir réalisé au moins 5 points aux championnats de France jeunes de la saison précédente ;
- être champion régional ou championne régionale de la saison précédente sans changer de catégorie.

Le statut de qualifié d'office ne retire pas le droit de participer aux championnats départementaux.

#### 4.2.6. Places qualificatives

A l'issue des Championnats Calvados Jeunes 2026, sont qualifiés aux championnats régional :  
d'office :

- Tous les qualifiés d'office des championnats de France Jeunes de la saison en cours.
- Les participants au championnat de France Jeunes de la saison précédente ayant réalisé 5 points ou plus.
- Les champions régionaux de l'année précédente ne changeant pas de catégorie.
- La championne et le champion d'une catégorie sont qualifiés pour le championnat régional, même s'il ou elle marque 0 point dans le championnat départemental.

Au mérite :

- Les joueurs et joueuses classés parmi les quotas de qualifiés selon le tableau ci-dessous :

| Dpt            | U08<br>Mixte | Quota<br>U08F | U10<br>Mixte | Quota<br>U10F | U12<br>Mixte | Quota<br>U12F | U14<br>Mixte | Quota<br>U14F | U16<br>Mixte | Quota<br>U16F |
|----------------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---------------|
| 14<br>Calvados | 13           | 3             | 12           | 3             | 11           | 3             | 9            | 3             | 12           | 5             |

A l'issue de la phase départementale, afin d'assurer un nombre minimum dans chaque catégorie, les joueuses prennent les places réservées au quota féminin.

Si les trois premières filles, ou les trois premiers garçons d'une catégorie ne font pas partie des qualifiés dans le cadre des règles 4.4 du règlement de la LNE, et, qu'ils ou elles ont marqué 0,5 point, ils ou elles sont ajoutées à la liste des qualifiés.

*Exemple en U08, pour le Calvados, 13 places qualificatives dont 3 minimum réservées aux joueuses.*

Conformément à l'article 4.7 du règlement de la LNE, La commission jeunes de la LNE est chargé d'établir la liste officielle des qualifiés du championnat à l'issue des Championnats Calvados Jeunes. Par conséquent, la liste définitive des qualifiés, sera communiquée par la ligue de Normandie des Echecs.

Il est rappelé que les catégories U18 et U20 peuvent participer au championnat régional sans passer par la phase départementale.

#### 4.2.7. Qualifications supplémentaires

À titre très exceptionnel, sur dossier argumenté et présenté exclusivement par le CDE14, la commission Jeunes de la LNE peut accorder jusqu'à deux places supplémentaires aux jeunes du Calvados pour les championnats régionaux, mais uniquement pour des situations particulières.

Les dossiers devront être transmis à la LNE par le CDE14 au plus tard 30 jours avant le début des championnats régionaux.

#### 4.2.8. Repêchage

À l'issue des différents championnats départementaux de la région, la commission Jeunes de la LNE établira la liste définitive des qualifiés et des qualifiées aux championnats de Normandie jeunes, en procédant éventuellement à des repêchages.

## 5. ORGANISATION

### 5.1. Responsable des championnats

Le CDE14 a désigné CaenAlekhine comme responsable des championnats 2026. Celui-ci est chargé du bon déroulement de la compétition selon un cahier des charges défini par le CDE14.

Faute de salle disponible à Caen, cette responsabilité est sous-traitée au Giberville Chess Club.

Les responsabilités sont partagées comme suit :

- **CaenAlekhine** : est responsable du matériel de jeu, échiquiers de jeux et d'analyse, pendules et feuille de partie.
- **Giberville Chess Club** : est responsable de la logistique, de la salle de jeu et d'analyse, de la médiatisation de l'évènement avec l'ensemble des supports publicitaires, affiches, site internet pour les inscriptions, buvette et sandwicherie, gestion de l'équipe d'arbitrage et des questions techniques pouvant survenir lors de la compétition, en collaboration avec l'équipe d'arbitrage.

### 5.2. Programme

Le CDE14 fixe chaque saison des dates antérieures au 31 décembre pour les championnats, de préférence aux vacances de la Toussaint. Ces dates ne doivent pas coïncider avec celles des interclubs et des interclubs jeunes, dès lors qu'au moins un club du département est concerné.

Le programme est défini comme suit selon les différentes catégories :

| CATEGORIES U8 ET U10                 |               |                           |       |
|--------------------------------------|---------------|---------------------------|-------|
| Samedi 14 novembre 2026              |               | Dimanche 15 novembre 2026 |       |
| Pointage :                           | 13h00 à 13h30 | Ronde 4 :                 | 09h30 |
| Ronde 1 :                            | 14h00         | Ronde 5 :                 | 11h00 |
| Ronde 2 :                            | 15h30         | Ronde 6 :                 | 13h30 |
| Ronde 3 :                            | 17h00         | Ronde 7 :                 | 15h00 |
| Clôture :                            |               | 18h00                     |       |
| CATEGORIES U12, U14, U16, U18 ET U20 |               |                           |       |
| Samedi 14 novembre 2026              |               | Dimanche 15 novembre 2026 |       |
| Pointage :                           | 13h00 à 13h30 | Ronde 3 :                 | 09h30 |
| Ronde 1 :                            | 14h00         | Ronde 4 :                 | 13h00 |
| Ronde 2 :                            | 16h30         | Ronde 5 :                 | 15h30 |
| Clôture :                            |               | 18h00                     |       |

### 5.3. Droits d'entrée et gestion de la circulation

L'entrée est libre pour les spectateurs, cependant l'arbitre peut limiter l'accès à la zone de jeu pour assurer le confort des joueurs.

L'équipe d'organisation peut exiger une vérification des sacs pour des mesures de sécurité avant toute entrée dans la salle de jeu et la salle d'analyse.

### 5.4. Responsabilité des parents et accompagnateurs

Pendant toute la durée du championnat, les parents et accompagnateurs demeurent responsables des mineurs dont ils ont la charge. Ils veillent à assurer leur surveillance et s'engagent à ne pas les laisser sans accompagnement, sauf pendant le déroulement de leurs parties, durant lesquelles les joueurs sont placés sous le cadre organisationnel et réglementaire de la compétition.

### 5.5. Engagement

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce présent Règlement Intérieur.

## 6. LITIGES

### 6.1. Litiges sportifs

Lorsqu'un litige survient en cours de partie, celle-ci doit être poursuivie selon les directives de l'arbitre.

Toute personne peut faire appel des décisions de l'arbitre en rédigeant une réclamation qui doit être transmise à l'arbitre en chef. Le litige est alors traité par la commission d'appel définie à l'article 6.2.

### 6.2. Commission d'appel

Une commission d'appel est constituée au début des championnats. Elle est constituée comme suit :

- un représentant ou une représentante du corps arbitral en charge du tournoi ;
- le président ou la présidente du CDE14, ou son représentant ou sa représentante ;
- un ou une membre du comité d'organisation.

Les membres de la commission d'appel ne peuvent pas délibérer sur une question les concernant, ou concernant au premier chef des jeunes qu'elles ou ils encadrent. En cas de persistance du litige, la décision de la commission d'appel est exécutoire, et un recours est possible auprès du jury d'appel définie à l'article 6.3

### 6.3. Jury d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'Appels Sportifs de la FFE.

Toute protestation doit être transmise à l'arbitre principal par écrit et signée.

[cas@ffechechs.fr](mailto:cas@ffechechs.fr)

## 7. ÉTHIQUE

En s'inscrivant à la compétition, les joueurs et les joueuses acceptent le présent règlement.

Les joueurs et les joueuses s'engagent à appliquer les règles de bonne foi, à respecter leurs adversaires, à respecter l'arbitre et à concourir à la bonne tenue de la compétition sans jeter le discrédit sur le jeu d'échecs.

### e-Signatures<sup>4</sup>

#### CDE14

Antoine CANONNE  
Président du comité

#### CaenAlekhine

Aurélien OLLAGNIER  
Président du club

#### Giberville Chess Club

Idir BELKHIR  
Président du club



#### Arbitre en chef

Gurvan RODON  
Arbitre Open / FIDE ID : 619256



**FIN**

Pour toutes réclamations concernant l'organisation, merci d'adresser votre mail à l'adresse suivante : [contact@gcc-asso.fr](mailto:contact@gcc-asso.fr)  
Pour les réclamations techniques lors de la compétition, seul les arbitres sont habilités à les recevoir.

<sup>4</sup> e-Signatures : signatures électroniques, via **DocuSeal** - <https://docuseal.eu/>